

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Procès-verbal

Assemblée générale du 14 juin 2022

L'assemblée générale de la Société de législation comparée s'est tenue, le 14 juin 2022, à 17h30, dans l'amphithéâtre de l'Institut de droit comparé, 28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.

Le président, Bernard Stirn, ouvre la séance, présente les excuses des membres absents.

Nous pouvons être confiants, nous avons eu un très haut niveau d'activités cette année. Avec le nombre important de publications et les projets des différentes sections, la trajectoire budgétaire répond à ce que nous espérions, ce qui est le fruit d'un travail commun. Nous pouvons pour 2023 avoir complètement rétabli l'équilibre des comptes.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 décembre 2021

Le président soumet au vote le procès-verbal de la dernière assemblée générale, en date du 15 décembre 2021.

2. Situation budgétaire de la SLC

Le président passe la parole au trésorier, Xavier Lecaron.

« Les comptes de la SLC présentent au 31 décembre 2021 un résultat déficitaire de 9.852 euros contre 24.752 euros au 31 décembre 2020.

Les recettes sont en augmentation de 21.772 euros à 182.060 euros contre 160.288 euros en 2020. Cette augmentation provient notamment des subventions reçues et des ventes de livres pour, respectivement 11.150 et 6.048 euros.

Les dépenses sont en augmentation de 6.872 euros et s'élèvent à 191.912 euros contre 185.040 euros en 2020.

Le total des disponibilités s'élève à 131.055 euros contre 136.057 euros au 31 décembre 2020.

Le budget pour 2022 présente un résultat prévisionnel à l'équilibre. La Direction de l'association étudie et met en œuvre les mesures nécessaires pour obtenir ce retour à l'équilibre.

Ce retour à l'équilibre dépendra, pour partie, de la vente des livres édités en 2021 dont le stock s'élève à 31.555 euros au 31 décembre, contre 12.975 au 31 décembre 2020 ».

Le président ajoute que la SLC a comme nouveau partenaire institutionnel la Conférence des bâtonniers et il y en aura d'autres dans les mois qui viennent.

Le président demande à l'assemblée générale si l'on peut procéder à l'approbation des comptes et du budget prévisionnel.

En l'absence d'observation, les comptes de l'exercice 2021 et le budget prévisionnel 2022 sont approuvés à l'unanimité.

3. Informations sur les activités de la Société de législation comparée

Le secrétaire général indique que les activités depuis la dernière Assemblée et celles à venir figurent dans l'ordre du jour (Annexe 4) et sont nombreuses : la SLC maintient un rythme élevé d'activités, ce qui nous permet de proposer à nos nouveaux partenaires institutionnels de présenter à la formation continue des conférences sur tous les domaines et couvrant toutes les régions du globe. Avant de donner la parole aux présidents de sections, Nicolas Cornu Thénard donne quelques informations relatives à la section Comparatisme historique et histoire du droit comparé. Outre les conférences organisées cette année (discussion de plusieurs ouvrages édités par la SLC), un projet de recherche a vu le jour. Il s'agit d'un projet déposé en partenariat avec le professeur Sylvain Soleil, consacré à l'étude des coutumes dans le monde, et qui conduira à la conception d'une base de données sur les coutumes codifiées, avec l'aide d'une équipe internationale de chercheurs. Cette base sera à la fois nourrie et hébergée numériquement par la SLC ; elle permettra de compléter notre connaissance des droits positifs et d'améliorer notre intelligence des sources juridiques coutumières. Ce projet a été accepté par l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice pour un financement sur trois ans.

Lukas Rass-Masson, co-président de la section Institutions de la Justice, présente la Conférence conclusive du cycle *Penser l'office du juge* organisé à la Cour de cassation qui se tiendra le 16 juin. De nombreux membres de la SLC sont intervenus dans ce cycle et ont traité d'un côté de l'office du juge en France et de l'autre de la construction européenne avec une réflexion sur ce que pourrait être une société sans juge.

Un nouveau cycle commencera en janvier 2023 à la Cour de cassation sur le thème *Penser les pratiques juridictionnelles*, sous la direction scientifique de Sylvaine Poillot-Peruzzetto, conseillère à la chambre commerciale de la Cour de cassation, Lukas Rass-Masson, professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole et Stéphanie Kass-Danno, conseillère référendaire à la chambre commerciale de la Cour de cassation, avec l'aide notamment de Sylvie Perdriolle, magistrat honoraire et de Dominique Custos, professeure à l'Université de Caen Normandie.

Didier Le Prado, président de la section Droit de l'action publique, revient sur le colloque organisé le 17 juin 2021 sur *L'État de droit et la crise sanitaire*. Il a été décidé de poursuivre ces travaux en élargissant ce thème à d'autres pays et à d'autres problématiques. Le colloque se tiendra fin novembre-début décembre au Conseil d'État et sera piloté par Charles Vautrot-Schwarz, Laurent Domingo, Régis Froger et Sébastien Ferrari.

Sur une idée du professeur Dominique Custos, un second colloque va être organisé au printemps 2023 consacré aux autorités administratives indépendantes à l'occasion des cinq ans de la loi du 20 janvier 2017.

Un séminaire de présentation de l'ouvrage que vient de publier Anne Jacquemet-Gauché sur le droit administratif allemand se tiendra en septembre-octobre 2022.

Enfin, le partenariat avec les Mardis de l'Hôtel de Beauvais redémarre avec une conférence en octobre 2022 sur le juge et le politique avec les interventions de Bernard Stirn et Bruno Cotte.

Jacques Fourvel, président de la section Droit des affaires, informe les membres de l'organisation d'un colloque fin 2022.

Julien Boudon, président de la section Japon, revient sur les activités de sa section, qui ont été très nombreuses. Plusieurs événements ont été organisés ce semestre avec la publication de l'ouvrage du professeur Yoichi Higuchi intitulé *Valeurs et technologie du droit constitutionnel*, la Journée d'études en ligne sur *L'État de droit face à la pandémie du Covid 19. Regards comparés franco-japonais* et la conférence du professeur Haruna Ikeda, *La constitutionnalité de la peine de mort au Japon - Une comparaison avec la France quarante ans après son abolition*. De nombreux projets sont également prévus cette année.

Hugues Fulchiron, président de la section Droit international de la famille, revient sur la conférence qui a eu lieu le 17 mars 2022 sur *La preuve de l'état des personnes* et présente à l'Assemblée plusieurs projets à venir sur le droit des prélèvements en collaboration avec le Conseil supérieur du notariat et sur la transmission des biens aux animaux coorganisé avec la section Droits de l'Animal en 2022 et un colloque sur le commerce des gènes en 2023.

Gustavo Cerqueira, président des sections Amérique latine et Méthodologie comparée du droit civil, annonce que trois ouvrages vont bientôt être publiés : *L'office du juge et la règle de conflit de lois*, *Certificat de coutume*, *Pratiques en droit des affaires internationales* et les *Mélanges en l'honneur du Professeur Iacyr de Aquilar Vieira*.

Un colloque se tiendra le 7 octobre 2022 à l'Université de Nîmes, sur *L'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux* en partenariat avec la section Droit des contrats, et un second le 10 novembre 2022 sur *Le code civil enrichi. Méthodes contemporaines d'interprétation hors litige. Études nationales à l'occasion des 20 ans du Code civil brésilien de 2002. Journée franco-italienne de droit comparé* à l'Université de Nice.

Matthias Fekl indique que se tiendra en octobre 2023 à Paris le Congrès mondial de l'International Bar Association. Il serait peut-être intéressant de s'y associer.

Sur les comités locaux, Nicolas Cornu Thénard informe l'Assemblée qu'après la création d'un premier comité local de la SLC à Toulouse en 2019, plusieurs villes pourraient donner lieu à d'autres comités : Strasbourg, Rennes et Nice.

4. Publications

Julien Boudon, président de la section Japon, informe l'Assemblée que le premier volume de la nouvelle collection Bibliothèque des thèses de droit comparé paraîtra à l'automne. Il s'agit de la thèse de Raphaël Paour intitulée *Le pouvoir des cours constitutionnelles. Analyse stratégique des cas espagnol, français et italien*. D'autres volumes suivront.

Nicolas Cornu Thénard a poursuivi la discussion avec CAIRN. Deux propositions de contrats nous ont été transmises : l'une pourrait rendre possible la diffusion des ouvrages en ligne sur la plateforme CAIRN, l'autre concerne la diffusion en ligne de la RIDC. Certains éléments restent à vérifier mais la commercialisation de l'ensemble de notre catalogue pourrait commencer en janvier 2023, ce qui permettrait une diffusion internationale et serait source de revenus pour la SLC.

De nombreuses publications sont parues en 2021 : 10 ouvrages et 6 volumes de revues. Le chiffre de nos ventes a été amélioré de 40 % et nos subventions pour publications ont augmenté dans des proportions analogues. Cette situation favorable nous a permis de développer cette année notre dernière collection, *Sensus iuris*, et bientôt notre collection de thèses. Plusieurs livres paraîtront par ailleurs avant l'été : *L'aveu en justice. Perspectives d'histoire comparée des droits français et arctiques* de Laura Viaut et *Crise sanitaire et état de droit*, sous la direction de Didier Le Prado.

Après deux années d'interruption, le Salon du livre juridique coorganisé par le Conseil constitutionnel et le Club des juristes se tiendra le 8 octobre. La SLC y prendra part et chacun y est naturellement invité.

Emmanuel Piwnica prend la parole pour féliciter le président Stirn et l'ensemble de l'équipe de la SLC d'avoir redressé les finances de la Société et souligne le travail remarquable accompli.

Le président termine en remerciant les membres de l'assemblée.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Comptes

Rui